



Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysans du 2<sup>er</sup> juillet 2008

## Cassis de Dijon: initiative hasardeuse du Conseil fédéral

**L'Union Suisse des Paysans (USP) salue les efforts entrepris par le Conseil fédéral pour réduire les entraves techniques au commerce. Il est impératif que la déclaration du pays d'origine soit maintenue et ceci de manière permanente. Les mesures censées éviter la discrimination des producteurs suisses devront être jugées sur pièce. L'USP regrette toutefois vivement que le principe du Cassis de Dijon soit introduit de façon unilatérale.**

L'USP est favorable à une réduction des entraves non tarifaires au commerce. Elle salue les efforts entrepris à ce titre par le Conseil fédéral dans le cadre de la révision de la loi sur les entraves techniques au commerce. Lors de la consultation, l'USP avait émis plusieurs réserves importantes. Leur prise en compte, même partielle, dans le message montre qu'elles étaient pleinement justifiées. Le maintien de la déclaration du pays de production des denrées alimentaires figure parmi ces revendications. Les producteurs indigènes sont tenus de travailler dans le respect de normes et des lois très exigeantes, ce qui se répercute sur le prix des produits alimentaires. Supprimer la déclaration d'origine des matières premières des produits alimentaires ne constituerait pas seulement un sévère préjudice pour les producteurs. Elle priverait surtout les consommateurs d'une information essentielle dans leur libre choix d'achat. La déclaration sera donc maintenue, du moins à titre provisoire. Pour l'USP, il est impératif que cette exception au Cassis de Dijon reste en force, et ce, tant que l'UE n'aura pas de législation équivalente en la matière.

La simplification des procédures d'homologation pour les produits auxquels le Cassis de Dijon ne s'applique pas constitue aussi une première étape dans la bonne direction, estime l'USP. Elle attend certains effets de cette homologation accélérée au niveau des médicaments vétérinaires.

L'USP regrette l'aspect unilatéral de l'adoption du Cassis de Dijon. En clair, les importations vers la Suisse deviendront plus simples et moins chères, tandis que les producteurs suisses ne pourront pas profiter des mêmes avantages à l'exportation. Notre compétitivité s'en trouvera affaiblie face aux concurrents des pays de l'Union européenne. A l'heure où le Conseil fédéral a lancé son projet de libre-échange avec l'UE en y pressant de grandes chances à l'exportation, la démarche adoptée par rapport au Cassis de Dijon semble hélas manquer de cohérence. Le Conseil fédéral multiplie ainsi les initiatives de libéralisation au détriment du secteur agricole suisse.

*Pour répondre à vos questions:*

*Christophe Eggenschwiler, Responsable Economie et politique USP, Mobile 079 344 09 02*

*Sandra Helfenstein, Porte-parole USP, Tél. 056 462 52 21, Mobile 079 826 89 75*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*